



## REMISE ANNUELLE DE 25 \$ POUR DÉTENTEURS DE LA CARTE VISA JUSTE POUR ÉTUDIANTS

Remise annuelle de 25 \$, sous forme de crédit au compte, afin de récompenser le détenteur de la gestion responsable de sa carte. Versée dans les 60 jours suivant la date d'anniversaire du compte. Pour le membre âgé de 18 à 25 ans inclusivement.

Les critères d'admissibilité sont:

- Être détenteur principal du compte JUSTE POUR ÉTUDIANTS et être membre d'une caisse affiliée à la Fédération des caisses Desjardins du Québec ou à la Fédération des caisses populaires de l'Ontario inc.
- Être âgé de 25 ans et moins.
- Avoir fait au moins une transaction (achat ou avance de fonds) dans un minimum de 6 mois au cours de la période de référence, soit les 12 mois précédant la date d'anniversaire du compte (jour de l'année où le compte a été ouvert).
- Avoir acquitté à l'échéance le paiement minimum dû indiqué sur son relevé de compte en tout temps au cours de la période de référence. Le compte JUSTE POUR ÉTUDIANTS doit être ouvert au moment de verser la remise.